

Les dispositifs régionaux de soutien à la méthanisation en 2023

(Régions de France et Directions Régionales ADEME)

Les réseaux ADEME et Régions de France ont réalisé cet outil de référencement pour une meilleure visibilité nationale des outils et dispositifs de soutien au développement de la filière méthanisation.

Pour chaque territoire vous trouverez les informations utiles suivantes:

- Contacts clé Régions / ADEME / animateurs locaux
- Capacité du parc régional et nombre d'installation, à date,
- Les types d'études et investissements éligibles,
- Les principales conditions techniques de soutien,
- Les niveaux d'aide possibles,
- Les liens vers les appels à projets en cours le cas échéant.

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **86** en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **170 MWh** injecté en 2022 – **14** installations (Odré)

Collectif régional Partenaires : Région / ADEME / FEDER / FEADER
Site internet à construire (2023)

Contacts ADEME : Mathilde.Bonnet@ademe.fr (instruction)
Région : mariepierre.sirugue@bourgognefranche.comte.fr (instruction)

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Marché d'animation Région co financé ADEME. 3 volets : 1/ base de données et extractions/synthèses 2/ site internet webinaires visites, événements 3/ point info

Soutien analyse d'opportunités et jours d'appuis aux conseils

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Études cahier des charges ADEME AMO, concertation...

Aides à l'investissement

ADEME + Région + FEDER ou FEADER
Les 3 partenaires disposent des critères complémentaires

Aides investissement 2023

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur>

Opérations éligibles :

- ⇒ Maitres d'ouvrage : secteur concurrentiel (public ou privé)
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères

Éligibilité

Montage du projet	Etude de faisabilité indépendante, label QUALIMETHA	
Approvisionnement	Maitrise 50% plan d'appro par les actionnaires dont 100% pour les CIVE, 0% cultures principale, 30% max CIVE du volume intrant et limité à 30% de la SAU, 0 irrigation, rayon d'appro 75 km biodéchets et 40 km autres matières	
Valorisation énergétique	Taux de valorisation >50% en cogénération Débitmètres et compteurs	
Empreinte environnementale	Couverture. Épandage par pendillard ou enfouisseur. L'engagement d'une étude d'impact sur la microbiologie des sols. Bilan GES.	
Concertation	Preuve de concertation. Aide à la concertation en cas de besoin avérés (marché Région-ADEME)	
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	TRB <8 ans - plafond 600 k€ et complément fonds Europe
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	TRB <6 ans - plafond 600 k€ et complément fonds Europe
Chaudière IAA	15% de l'investissement	TRB < 8 ans
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **222** en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **700 GWh** injecté en 2022 – **72** installations

Animation régionale	<p>Plan Biogaz (inter-région Bretagne, Pays de la Loire) https://aile.asso.fr/biogaz/ (+ AAMBretagne pour animation des projets agricoles)</p>  <p><u>Partenaires</u> : Région / ADEME / AILE</p>
Contacts	<p>AILE : Armelle DAMIANO armelle.damiano@aile.asso.fr Région : Guy CROUIGNEAU guy.crouigneau@bretagne.bzh ADEME : Marie-Emilie MOLLARET marie-emilie.mollaret@ademe.fr</p>

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Se rapprocher d'AILE pour les 1ers conseils, les besoins en formation

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Etude de faisabilité: 70% d'aides- plafond 50 k€ de dépenses.
Aide au développement (étude détaillée GRDF et obligatoirement concertation / comm, AMO, étude juridique, étude agronomique, étude sols): 70% d'aides- plafond 100 k€ de dépenses

Aides à l'investissement

Plus d'aides à l'investissement depuis 2022

Restreint à la microméthanisation (<30 m3/h de biogaz)
(emmanuel.favre@bretagne.bzh)

Aides investissement 2023

Opérations éligibles : Projets de MICRO-METHANISATION

⇒ AAP de la région sera lancé courant 2023

⇒ Maitres d'ouvrage : xxx

⇒ Valorisation énergétique : Cogénération / chaleur

Critères	Eligibilité	Evaluation
Voir AAP micro-méthanisation 2023	Voir AAP micro-méthanisation 2023	Voir AAP micro-méthanisation 2023
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Plus d'aide depuis 2022	Voir AAP 2023 quand il sera publié
Cogénération	Plus d'aide depuis 2022	
Chaudière IAA	Plus d'aide depuis 2022	
Station bioGNV	Non en 2023	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **68** en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **390 GWh** injecté en 2022 – **34** installations

Collectif régional

Groupe de travail Biométhane dans le cadre de la COP Régionale : travaux sur les modalités d'animation et de soutien à la filière biométhane - lien en cours avec le projet d'AREC

Partenaires : Région / ADEME / GRDF / GRTgaz / Banques / Assurances / FNE / Energie Partagée / Chambre Régionale d'Agriculture / WWF / AAMF

Contacts

Région : Claire Guyonnet

ADEME : [Céline.Meyniel@ademe.fr](mailto:Celine.Meyniel@ademe.fr) et Marie.Demont@ademe.fr

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Convention de financement avec la Chambre Régionale d'Agriculture et le réseau des Chambres d'Agriculture

Financement d'outils de communications et de formation / sensibilisation pour les collectivités (élus et techniciens)

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Financement via les dispositifs d'aide à la décision (dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)

/

Aides à l'investissement

2023, instruction au fil de l'eau ADEME, Région et FEDER

Autres

Déconditionnement et hygiénisation biodéchets : fonds économie circulaire et déchets

Dispositif pour les projets d'ENR citoyen (1€ citoyen = 1€ Région) - non mobilisé pour le moment

Aides investissement 2023

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaaleur>

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel
- ⇒ Maitres d'ouvrage : public et privé
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères d'éligibilité

Evaluation

Avancement & montage	Etude de faisabilité réalisée, phase APD en cours, démarches réglementaires engagées, label QUALIMETHA
Approvisionnement	Maitrise 60% plan d'appro, principe de proximité, 65% cultures (dédiées et CIVE), 10% max cultures dédiées (0 en 2024)
Valorisation énergétique	Taux de valorisation >50% en cogénération Débitmètres et compteurs
Empreinte environnementale	Couverture post-digesteur, limitation volatilisation GES/NH3
Autres	Preuve de concertation. Fonctionnement min 6 550 h/an, tx valo E 55% Cogé, 80% chaudière injection et bioGNV
Financement	Démarches tiers-financeurs, 10% fonds propres ou QFP dont 5% porteurs de P

Niveau d'aide

ADEME

Région

Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Pilotage conjoint des aides à l'investissement avec niveau d'aide équivalent TRB 6 à 15 ans
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **296** en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **1880 GWh** injectés en 2022 – **95** installations

Collectif régional

Région, DREAL, DRAAF, Agences de l'eau, SGAR, Chambres d'agriculture...

Partenaires : Région / ADEME / DREAL / DRAAF / Agences de l'Eau

Contacts

AERM : Delphine BERGER – AESN : Anne-Louise GUILMAIN
DRAAF : Arnaud PIZZI
DREAL : Maud BERGER
Région : Thibaut FAIVRE
ADEME : Christelle LANCELOT / Eric SCHANG / Elisabeth SESMAT

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Le suivi des méthaniseurs est intégré dans le programme ACSE (air-climat-sol-énergie) avec les chambres d'agriculture

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Instruction par la Région dans le cadre du partenariat Climaxion

Aides à l'investissement

AAP régional

2023 : cofinancement possible via les fonds européens (FEDER et FEADER)

Autres

Aide station BioGNV par la Région

Aides investissement 2023

Opérations éligibles :

- ⇒ Maitres d'ouvrage : entreprise, collectivité, syndicat, association...
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur
- ⇒ AAP 2023 : publication prévue pour dernier trimestre 2023

Critères 2022	Éligibilité	Evaluation
1- financement	Démarches tiers-financeurs, 10% fonds propres ou QFP	
2- avancement du projet	Récépissé dépôt PC ou ICPE	
3- approvisionnement et gestion des substrats	30% max cultures (dédiées + CIVE) 100% plan d'appro sécurisé 50 km max (100 km pour biodéchets) Aucun retournement prairies permanentes	50% plan d'appro maîtrisé 10 à 30% de biodéchets de collectivités 60% d'effluents d'élevage 30% max d'intrants orientés auparavant en compostage ou alimentation animale Si cultures dédiées : 50% min cultures BNI
4- gestion du digestat	Stockage du digestat de 8 mois minimum Engagement sur bonnes pratiques d'épandage	Stockage de digestat délocalisés Sécurisation 100% surfaces épandage
5- performance de valorisation énergétique	Taux de valo min : 55% cogénération, 75% injection / chaudière. 7 800 h/a, min en cogénération un fonctionnement minimum de la cogénération de 7 800 h/an	
6- empreinte territoriale	Démarche concertation / élus locaux, MOA captages d'eau et riverains (financement possible via Climaxion)	Limitation GES/NH3 : couverture et gestion épandage. Développement avec BioGNV ou méthanation. Maintien emploi dans exploitations agricoles
7- engagements des porteurs de projet	Signature de la Charte pour le Développement de la méthanisation en Grand Est . Respect des bonnes pratiques, engagement dans formation méthanisation	
8- Montage projet	Label Qualimétha®	
Niveau d'aide	ADEME 2023	Région
Injection	Forfait 40€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Cofinancement FEDER ou FEADER
Cogénération	Forfait 110€/MWh _{PCI} - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **166** installations en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **1600 GWh** injecté en 2022 – **72** installations

Collectif régional	<p><u>Partenaires</u> : REGION / ADEME / GRDF / GRT GAZ / PREFECTURE / DREAL / DRAAF / CRA / CCI / POLENERGIE / SIECF / CERDD / FNE / MEL / CUA / EURAMETHA / GROUPAMA / IAR / SEM ENERGIES HDF / FDE62 / AES DANA / AGRIOPALE</p> 
Contacts	<p>Région : Raphaël VIAL - raphael.vial@hautsdefrance.fr ADEME : Cédric ALVERA - cedric.alvera@ademe.fr</p>

Soutiens financiers

	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	Convention de financement avec la Chambre Régionale d'Agriculture	Convention de financement avec la Chambre Régionale d'Agriculture
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	Financement via les dispositifs d'aide à la décision (dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)	
Aides à l'investissement	instruction au fil de l'eau Mobilisation des fonds : ADEME et/ou FEDER https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655	
Autres	Financement via le fond ECD des installations de déconditionnement et d'hygiénisation	

Aides investissement 2023

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655>

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : toutes personnes morales
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères	Eligibilité	Evaluation
Montage du projet	Etude de faisabilité, label QUALIMETHA	
Qualité de l'approvisionnement	Maitrise 60% plan d'appro, 40% max CIVE	Priorités biodéchets du terr. et effl d'élevage
Valorisation énergétique	Taux de valo min : 50% cogénération, 75% injection / chaudière	Optimisation
Valorisation et pratiques agronomiques, Empreinte environnementale	Maitrise débouchés agro, enfouissement digestat (sols nus), limitation irrigation, engagement sur les bonnes pratiques agro environnementales	Impacts agro et environnt
Concertation, exploitation, sécurité, démarches admin, financement	Signature charte régionale de concertation et de dialogue territorial 10% fonds propres ou quasi-fonds propres (ADEME), pré-accord bancaire obtenu	Concertation, financt particip.
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Cf. https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif655
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **61** installations en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **578 GWh** injecté en 2022 – **47** installations

Collectif régional	 <p>https://www.arec-idf.fr/prometha/</p>
	<p>Partenaires : Région / AREC / ADEME / DRIAAF / DRIEAT / GRDF / GRTGaz / Chambre d'agriculture IDF / Départements 77 et 91</p>
Contacts	<p>Prométha : Theo.Klein@institutparisregion.fr Région: Foret_energie_biosources@iledefrance.fr ADEME : ademe.ile-de-france@ademe.fr</p>

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Dispositif d'aide animation

Pas d'aide en fonctionnement

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Dispositif d'aide à la décision
(dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)

Aide à l'investissement
<https://www.iledefrance.fr/developpement-dunites-de-methanisation-etudes>

Aides à l'investissement

AAP commun ADEME / Région :
<https://www.iledefrance.fr/developpement-dunites-de-methanisation>

Autres

Projets avec biodéchets ménagers =>
Fonds vert <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e4fa-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisation/>

Aides investissement 2023 – AAP METHA IDF

<https://www.iledefrance.fr/developpement-dunites-de-methanisation>

Opérations éligibles :

- ⇒ Toutes sauf TMB, localisation de l'unité de production en Île-de-France
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : toutes personnes morales
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères	Éligibilité	Évaluation
Montage du projet	Etude de faisabilité indépendante, label QUALIMETHA, consultation 3 constructeurs min.	
Qualité de l'approvisionnement	Maîtrise 50% plan d'appro, 10% max cultures énergétiques (ADEME), 50% max CIVE (ADEME)	Priorités aux biodéchets
Valorisation énergétique	Taux de valorisation minimum	Optimisation
Valorisation agronomique et pratiques agronomiques, Empreinte environnementale	Maîtrise débouchés agronomiques, enfouissement digestat (sols nus), limitation irrigation Couverture / réversibilité stockages	Impacts agronomiques et environnement
Concertation, exploitation, sécurité, démarches administratives, financement	Prise de contact élus locaux 5% fonds propres (ADEME), 10% quasi-fonds propres (ADEME)	Concertation, financt particip.
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Plafonds : 30% des invts éligibles 1 à 1,5M€/TRI<10%
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **170** en fonctionnement (1^{er} mars 2023)

Zoom biométhane : **630 GWh** injecté en 2022 – **44** installations

Collectif régional	 <p>Plan métha'Normandie : https://www.methanormandie.fr/</p> <p><u>Partenaires</u> : Préfecture, ADEME, Région, Biomasse Normandie, Chambre Régionale d'agriculture de Normandie, Syndicats d'énergie, DRAAF, DREAL, GRTgaz, GRDF, banques</p>
	<p>Région : Pierre-Edouard BAILLET : pierreedouard.baillet@normandie.fr, 02 14 47 62 91</p> <p>ADEME : Gauthier DESANGLOIS : gauthier.desanglois@ademe.fr, 02 32 81 93 19</p>

Soutiens financiers	ADEME Statuts non agricoles	Région Statuts agricoles
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	50%	50%
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, AMO, concertation, financement,</i>	50%	Financement des études de faisabilité et études de raccordement réseau gaz à 50%
Aides à l'investissement	Au fil de l'eau	
Autres	-	-

Aides investissement 2023

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
- ⇒ Maitres d'ouvrage : collectivités, PE, ME, GE (sauf FEDER)
- ⇒ Valorisation : cogénération, injection

Critères	Eligibilité	Evaluation
AAP METHANOR23	AAP METHANOR23	
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Analyse éco Aides totales <15% invtmt (< 10% si région seule) <TRI 10%
Cogénération	Forfait 110€/MWh _{PCI} - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **122** installations en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **705 GWh** injectés en 2022 – **44** installations

Animation régionale

Dispositif d'animation régionale porté par la chambre régionale d'agriculture et la FRCUMA
Objectifs : émergence et accompagnement de projets

Pilotes: Région / ADEME / GRDF
<https://methanaction.com>



Contacts

Région : Florence Dostes, Clément Darré
(prenom.nom@nouvelle-aquitaine.fr)
ADEME : yoann.monget@ademe.fr

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Se rapprocher des animateurs et conseillers MethaN-Action (conseil, étude opportunité, formation, etc...)

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Assistances à maîtrise d'ouvrage de 50% à 70% suivant taille d'entreprise

Financement des études de faisabilité et études de raccordement réseau gaz de 50% à 70% selon taille entreprise

Aides à l'investissement

Co-instruction au fil de l'eau REGION ou FEDER et ADEME : analyse économique, TRI < 10%

Autres

Unités d'hygiénisation et de déconditionnement

Valorisation du Bio-CO2 : faisabilité et investissement

Aides investissement 2023 – 2024

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/soutien-la-methanisation?recherche=methanisation>

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
- ⇒ Maîtres d'ouvrage : Entreprises (PME, GE), collectivités
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères

Éligibilité

Montage projet	Être identifié auprès de MethaN-Action, avoir suivi une formation de base type "maîtriser mon projet" dispensée par MethaN-Action, avoir établi un diagnostic territorial et avoir défini les modalités de communication/concertation
Gisement	Maitrise de 60% en tonnage – Si +50% CIVE respects de critères de durabilité (Région) - Maximum 50% de CIVE en tonnage (ADEME)
Valorisation énergétique	Taux valo énergétique: 80% chaudière ou injection, 50 % cogénération Cogénération seulement éligible ADEME et FEDER
Process	Prestataires certifiés Qualiméthas, Stockage de 18 mois pour les CIVE, couvertures des pré-fosses de stockage, torchère automatique et débitmètre biogaz obligatoires
Economie et financement	Temps de retour brut entre 5 et 15 ans, 10% de fonds propres ou quasi-fonds propres, pré-accord bancaire obtenu
Niveau d'aide	ADEME - REGION
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ (ADEME) - projet - TRI<10%, DSCR 130%
Cogénération	Forfait 110€/MWh _{PCI} - plafond 250 k€/projet (ADEME) - TRI<10%
Chaudière IAA	15% de l'investissement (ADEME)
Station bioGNV à la ferme	70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet (ADEME) - Au cas par cas côté Région

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **53** installations en fonctionnement hors ISDND hors STEU (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **209,5 GWh** injecté en 2022 – **15** installations

Collectif régional

Partenaires : Région Occitanie / FEDER, GRDF, Terega, CRAO, DREAL, DRAAF, GIP Transition - relais AREC avec accompagnement et animation - Ad'Occ
2ème année du partenariat AREC Centre Régional Gaz Vert CRGV (pour 3 ans) : accompagnement des porteurs de projet, animation du sujet, capitalisation, création d'un événement annuel

<https://www.arec-occitanie.fr/centre-regional-gaz-verts-en-occitanie.html>



Contacts

CRGV : Philippe POUECH philippe.pouech@arec-occitanie.fr
Région : Lionel BARTHE lionel.barthe@laregion.fr
ADEME : Audrey MARTIEL PASSAMA audrey.martielpassama@ademe.fr

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Financement du CRGV (et CRAO)

Financement du CRGV

Aides à la décision
Etudes faisabilité, AMO, concertation, financement,

« pack études » = aides à l'accompagnement au montage de projet

Aide aux études
Aide communication / concertation

Aides à l'investissement

Co-financement fil de l'eau ADEME / Région Occitanie / FEDER

Autres

Projets avec biodéchets ménagers => fonds vert <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/e4fa-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/>

Aides investissement 2023 – au fil de l'eau

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaueur>

Opérations éligibles :

⇒ Conditions d'éligibilité et de financement CEF – 2023

⇒ Maitres d'ouvrage : CEF 2023

⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères	Eligibilité	Evaluation
Général	Critères AAP national ADEME	Recommandation distance > 300 m
Approvisionnement	70% de maîtrise des intrants (internes ou contractualisés) 10% max cultures énergétiques dédiées 50% max d'apport CIVE 90% des intrants dans un rayon < 50 km	
Valorisation organique		Vigilance sur qualité digestat avant épandage
Financement	Participation 40% max pour fonds d'investissement privé. TRI projet > 0 sans subvention	
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Calcul au cas par cas permettant d'atteindre un TRI après impôt de 8%
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 200k€ aide <u>AAP Stations de distribution de bioGNV agricole</u>	Pas de dispositif

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **137** installations en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **0,72 TWh** injecté en 2022 – **44** installations

Collectif régional	Plan Biogaz (inter-région Bretagne, Pays de la Loire) https://aile.asso.fr/biogaz/ Collectifs départementaux : CoOpMétha44, CapMétha49, ENRA53, un comité technique dans le 72 <u>Partenaires</u> : Région / ADEME / Aile
Contacts	Plan Biogaz : Adeline HAUMON (adeline.haumont@aile.asso.fr) Région : Thomas PLATT (thomas.platt@paysdelaloire.fr) ADEME : Jean-François BLOT (jean-francois.blot@ademe.fr)

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

Plan Biogaz - se rapprocher d'AILE pour les 1ers conseils et besoins en formation

Aides à la décision
Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...

Assistances à maîtrise d'ouvrage de 50% à 70% suivant taille d'entreprise

Aides à l'investissement

Dispositif national – cahiers des charges dédiés selon types de projet
(<https://aile.asso.fr/biogaz/votre-projet/les-aides-financieres/>)

Aides investissement 2023

Opérations éligibles :

⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères	Eligibilité	Evaluation
Portage - Ancrage territorial	<ul style="list-style-type: none"> . Avoir rencontré élus, riverains et association environnementale . Récipissé ICPE et PC 	<ul style="list-style-type: none"> . Projet ancré dans son territoire . Pilotage professionnel . Collectifs structurés
Intrants - Système agricole	<ul style="list-style-type: none"> . Maîtrise de 60% du méthane produit . 10% max de culture principale . Pas de culture irriguée . Pas de création ou d'extension d'élevage intensif 	<ul style="list-style-type: none"> . Ration en lien avec son territoire . Système cultural cohérent . Priorité aux projets s'intégrant dans des pratiques agricoles durables
Digestat	<ul style="list-style-type: none"> . Enfouissement des digestats (si justifié, pendillard) 	<ul style="list-style-type: none"> . Retour au territoire
Process	<ul style="list-style-type: none"> . QualiMétha . Outils de comptage . Destruction automatique du biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> . Evolutivité . Post-digestion
Valorisation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> . V supérieur à 50% pour cogé et 80% pour injection 	
Economique	<ul style="list-style-type: none"> . Financabilité du porteur 	Indicateurs économiques cohérents
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **20** installations en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **300 GWh** injecté en 2022 – **6** installations

Collectif régional

<https://methasynergie.fr/> **METHA'SYNERGIE**

Partenaires : Région / ADEME / DREAL / GERES / GRDF / GRTgaz / Agence de l'Eau / Chambre Régionale d'Agriculture

Contacts

Métha'Synergie : contact@methasynergie.fr
Région : Alix Roussaly aroussaly@maregionsud.fr
ADEME : julia.maric@ademe.fr

Soutiens financiers

ADEME

Région

Animation / conseil
Prédiagnostic etc.

pré-diagnostic gratuit proposé par le GERES

Aides à la décision
*Etudes faisabilité,
AMO concertation,
financement*

Dispositif d'aide à la décision dispositif ADEME National – sans spécificité régionale)

Aide aux études de faisabilité : 70% (organismes publics) et 50% (organismes privés) avec un plafond de 15000€

Aides à l'investissement

Dispositif ADEME national

Dispositif régional

Autres

Fonds verts : Le Fonds vert en PACA
DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
(developpement-durable.gouv.fr)

Aides investissement 2023 – Cadre d'intervention régional pour la production de gaz renouvelables

[Demande de subvention pour des projets de méthanisation - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](https://maregionsud.fr)

Opérations éligibles :

- ⇒ Toutes sauf ISDND, localisation de l'unité de production en PACA
- ⇒ Maitres d'ouvrage : toutes personnes morales
- ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur

Critères (Région)

Eligibilité (Région)

Montage du projet

Etude de faisabilité avec respect de la trame du cahier des charges Métha'Synergie

Qualité de l'approvisionnement

Plan d'appro garanti à 80%
< 50 km pour 90 % des substrats

Valorisation énergétique

Cogénération : démontrer volonté de maximiser la valorisation de la chaleur

Valorisation agronomique

Plan d'épandage (préférentiellement < 30 km) ou compostage avec compost normalisé

Niveau d'aide

ADEME

Région

Injection

Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%

Jusqu'à 20% du coût total de l'unité de métha - plafond de 750 000€

Cogénération

Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%

Chaudière IAA

15% de l'investissement

Station bioGNV

70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet

Dynamique filière

Parc de méthaniseurs : **142** installations en fonctionnement (1^{er} janvier 2023)

Zoom biométhane : **0,369 TWh** injecté en 2022 – **43** installations

Collectif régional	Charte Ambitions Biogaz
	Partenaires : Région / ADEME / DREAL / DRAAF / GRDF / GRTGAZ / Chambres agriculture / BPIfrance/ AURAEE
Contacts	Région : Yann RENARD ADEME : Pierre LAURENT pierre.laurent@ademe.fr

Soutiens financiers	ADEME	Région
Animation / conseil <i>Prédiagnostic etc.</i>	Oui, convention d'animation avec AURAEE et les chambres d'agriculture	Démarche émergence (charte AB)
Aides à la décision <i>Etudes faisabilité, concertation, financement, AMO...</i>	Etudes territoriales Etudes faisabilité AMO Concertation	Dispositif Starter EnR
Aides à l'investissement	Oui	
Autres	Principales conditions d'aide : bioDéchets via Fonds vert	Financement Région sur projets agricoles uniquement

Aides investissement 2023

Opérations éligibles :

- ⇒ Agricole, territorial, industriel, STEP
 - ⇒ Maitres d'ouvrage : Entreprises (PME, GE), collectivités
 - ⇒ Valorisation énergétique : biométhane / Cogénération / bioGNV / chaleur
- PS : Région uniquement sur la méthanisation agricole + FEDER toutes typologies (hors GE)

Critères	Eligibilité	Evaluation
Approvisionnement	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	/
Cultures énergétiques	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	/
Portage projet	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	/
Financement	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	Analyse du TRI
Efficacité énergétique	Ademe : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Région : Installer une unité de méthanisation Région Auvergne-Rh (auvergnerhonealpes.fr)	/
Niveau d'aide	ADEME	Région
Injection	Forfait 45€/MWh - plafond 700 k€ / projet - TRI<10%	Aide nouvelles unités : 10 % plafonnée à 500 K € cumulable autres aides publiques sauf FEDER dans limite de 20 %
Cogénération	Forfait 110€/MWhPCI - plafond 250 k€/projet - TRI<10%	
Chaudière IAA	15% de l'investissement	
Station bioGNV	70% invtmt – plafond 200k€ aide – lien internet	Non 2023